

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES ENSEIGNEMENTS  
DU 31 OCTOBRE 2006

Membres présents : T. Baumberger, P. Galatola, I. Nicollic-Audik, A. Derode, F. Bernardot, M. Aubert, J. Roussel, Y. Girard, J. Browaeyns, T. Beau

Invité : O. Ronsin

1/ Tristan Beau présente un **bilan de la rentrée 2006**. Une version écrite sera envoyée à tous les membres de l'UFR.

Pour des raisons structurelles détaillées dans le bilan , les ATER ne peuvent pas assurer cette année leurs services statutaires compte-tenu des seuls besoins en enseignement de l'UFR. Il sera donc fait appel aux responsables d'enseignements qui souhaiteraient étoffer leurs équipes, essentiellement en TP et colles, afin de permettre aux personnels temporaires de compléter leurs services au second semestre.

2/ Olivier Ronsin fait un bilan du **recrutement des ATER** en 2006 et rappelle les règles d'évaluation des dossiers. Le nombre et l'étalement dans le temps de désistements d'ATER engendre un grave dysfonctionnement de la répartition de enseignements. Dans la perspective de la réunion du CUFR étendu au CS et au CENS du mardi 7 novembre, le CENS débat d'une réforme souhaitable du mode de recrutement des ATER et dégage la proposition suivante :

*L'UFR de physique de l'Université Denis Diderot souhaite offrir aux candidats titulaires d'un doctorat depuis moins de deux ans la possibilité d'accéder à des postes temporaires d'enseignant-chercheur aussi attractifs que possible afin que le choix éventuel entre ATER et position post-doctorale se fasse sur les mêmes bases qu'entre MCF et CR2. A cette fin, il est proposé d'adopter les règles suivantes :*

1. Le choix entre ATER plein et ½ ATER est laissé au candidat retenu, *conformément à la loi*.
2. Le dossier de candidature, pour être recevable, devra apporter la preuve que la thèse a été soutenue, *ou qu'elle le sera avant le 30 septembre de l'année en cours*, c'est à dire avant la date officielle d'entrée en 4eme année de thèse. Dans ce but, le candidat n'ayant pas encore soutenu sa thèse, fournira
  - i. soit une autorisation de soutenance,
  - ii. soit au moins un rapport écrit signé par un des rapporteurs,
  - iii. soit, éventuellement, un manuscrit de thèse tel qu'il aura été envoyé aux rapporteurs.
3. Les ATER pourront être recrutés soit l'année de soutenance de leur thèse, soit l'année suivante. En particulier, il est envisageable, sans que cela soit encouragé, d'être recruté pour une deuxième année d'ATER, ou pour une année d'ATER consécutive à une année de post-doc.
4. Les candidats recrutés *choisissant une ATER plein* seront déchargés d'une fraction de service (typiquement 25% sur la base du service statutaire de 192 h eq. TD) à l'instar des MCF nouvellement recrutés à l'UFR.
5. Le candidats retenus devront accepter ou refuser le poste qui leur est offert dans les délais les plus brefs afin de permettre une répartition correcte des services d'enseignement.

**3/ Proposition de calendrier pour le second semestre (année 2006/2007) par A. Derode.**  
(À valider au prochain CUFR)

<ul style="list-style-type: none"><li>● 8 janvier-20 janvier : <i>examens (session 1, semestre 1, L3 et M1)</i></li><li>● 22 janvier-27 avril : <i>semestre 2 (soit 12 semaines effectives)</i></li><li>● 30 avril-12 mai : <i>examens de semestre 2 session 1, L3 et M1</i> (donc départ en stage possible dès le 14 mai pour les M1 non concernés par le rattrapage)</li></ul>	
Ensuite les calendriers se séparent :	
<b>L3</b>	<b>M1</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● 14 mai-2 juin : <i>Révisions (à planifier) et examens session 2 semestre 1</i> (NB les 18 et 19 mai sont jours mobiles)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● 14-26 mai : <i>session 2, semestre 1</i> (départ en stage le 28 mai)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>● 4 juin-9 juin : <i>Révisions (à planifier) semestre 2</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● 3-14 septembre : <i>session 2 semestre 2</i></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>● 11-22 juin : <i>Examens session 2 semestre 2</i></li></ul>	

**4/ Organisation des enseignements optionnels.**

- Les étudiants de M1 doivent pouvoir choisir leurs options de second semestre à partir des présentations qui leur auront été faites lors de séances organisées à cet effet ou bien des descriptifs écrits qui sont mis à leur disposition.
- Il sera procédé à des *inscriptions pédagogiques définitives avant le début des cours* du second semestre ; ceci permettra de réagir dans les plus brefs délais en cas d'option en sous effectif flagrant. Le CENS sera alors à même de se réunir pour décider la fermeture de certaines options sur la base de leur fréquentation.
- Les étudiants ne s'étant pas inscrit avant la date limite amplement publicisée par affichage et par annonce en amphi seront affectés d'office dans certaines options suivant la nécessité du service.
- La date limite et les modalités des inscriptions pédagogiques seront fixées par A. Derode en concertation avec Stéphane Dupin. NB. L'emploi du temps du second semestre devra être définitivement établi afin que les « paquets d'options » qui en découlent soient fixés avant le choix des étudiants.

La fermeture d'options devra se faire sans préjudice excessif pour les enseignants à qui une grande liberté sera laissée dans l'éventuelle compensation des services manquants.

- La fermeture éventuelle d'options devra être vue comme une opportunité de rendre plus vivante l'offre de l'UFR en permettant d'ouvrir de nouvelles options à volume constant. Les responsables de parcours recenseront par appel d'offre les propositions de nouvelles options et établiront sur cette base leur programme pédagogique pour l'année suivante.

**5/ Appel d'offre pour prise en charge de tâches administratives et collectives.**

Le CENS recherche :

**A. Un(e) responsable APOGEE**

- *Cet(te) enseignant(e) travaillera en étroite collaboration avec Stéphane Dupin et « la Foire » afin d'améliorer et mettre à jour la structure des enseignements de l'UFR sur APOGEE, et de rendre compatible les différentes bases de données APOGEE/FOIRE.*
- Prise en compte de charge : **48h/an** (possibilité d'être déchargé de 96 h en 2007/2008 si la charge est assurée sans compensation dès 2006/2007).

## **B. Un(e) responsable HELICO**

- *L'outil informatique Helico, dont la mise en place débute dès cette année par le service du personnel enseignant, comptabilise pour les enseignements d'APOGEE les charges enseignantes requises; il s'agit au niveau de l'université entière de reproduire ce que « la foire » nous apporte. Le renseignement d'Helico devrait être en partie en charge des UFR. Il est nécessaire qu'un(e) enseignant(e) devienne responsable d'Helico pour l'UFR auprès des services de l'université. Il faudra sans doute envisager le développement d'outil pour la bonne interface APOGEE / Foire / Helico et autres bases comme Harpège par exemple.*
- **Prise en compte de charge : 24h/an**

## **C. Un(e) responsable WEB**

- *Cet(te) enseignant(e), impliqué(e) dans la vie de l'UFR (conseils, commissions, enseignements, recherche, etc.) sera en charge de la refonte et de l'animation du site web de l'UFR. Il (elle) travaillera en collaboration avec Anne-Marie Asselain, responsable de la communication de l'UFR.*
- **Prise en compte de charge : 48h/an**